

EXTRAIT DU REGISTRE DES EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 FEVRIER 2026

En l'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la communauté de communes, Maison Intercommunale des Services, 5 rue de la Gare – 54170 COLOMBEY les BELLES sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Membres du conseil communautaire en exercice : 57

Quorum : 29

Date de convocation : 13 février 2026

Votants présents (33) : Monsieur Eric MATHIEU ; Madame Emeline MAGNIER-CARETTI, Monsieur Roland MILLERY ; Monsieur Denis VALLANCE ; Monsieur Ludovic DELOCHE ; Monsieur Charles FRANÇOIS ; Monsieur Denis THOMASSIN; Monsieur Hervé MANGENOT ; Monsieur Jérôme RUFFIN ; Monsieur Alain GRIS; Monsieur Benjamin VOINOT; Monsieur Gérard WECKERING ; Monsieur Patrice BONNEAUX ; Madame Nathalie CROSNIER ; Madame Sonia CHAUMONT ; Monsieur Daniel THOMASSIN ; Madame Geneviève LOCH ; Monsieur Patrick AUBRY; Madame Valérie HOFFMANN ; Monsieur Denis VETIER ; Monsieur Patrick DETHOREY ; Monsieur Denis KIEFFER; Monsieur Régis BARBIER ; Monsieur Jean-Pierre CALLAIS; Monsieur Philippe PARMENTIER ; Monsieur Daniel VATTANT ; Monsieur Benoît GARNIER ; Monsieur Samuel GRIS ; Monsieur Roland HUEL ; Monsieur Cyril SANDERS; Madame Elisabeth DELCROIX; Monsieur Claude DELOFFRE ; Monsieur Alain ABSCHIEDT.

Avaient donné procuration (8) : Madame Clothilde MATHIOT (ALLAMPS) à Monsieur Denis VALLANCE (ALLAMPS) ; Madame Martine MICHEL (BLENOD LES TOUL) à Monsieur Jérôme RUFFIN (BLENOD LES TOUL) ; Madame Marie Thérèse VAILLANT (BULLIGNY) à Monsieur Alain GRIS (BULLIGNY) ; Monsieur Alain GODARD (GEMONVILLE) Monsieur Eric MATHIEU (ABONCOURT) ; Madame Corinne FERRARO à Monsieur Jean Pierre CALLAIS ; Monsieur Charles MATOS (MOUTROT) à Monsieur Patrick AUBRY (CREZILLES) Madame Laurence BROQUERIE (THUILLEY AUX GROSEILLES) à Monsieur Samuel GRIS ((THUILLEY AUX GROSEILLES) ; Monsieur Cyril BICHET (URUFFE) à Madame Elisabeth DELCROIX (URUFFE).

Avaient donné pouvoir (0) : /

Présents	33	Votants	41	Procuration	8	Pouvoir	0
----------	----	---------	----	-------------	---	---------	---

Secrétaire de séance : Patrick AUBRY

CC_2026_040 Approbation du budget primitif de la CCPCST pour l'exercice 2026_Budget principal

Conformément à l'article L5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, dans le cadre de la nomenclature comptable M57, le projet de budget a été communiqué aux membres du conseil communautaire le 6 février 2026.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de sa séance du 27 février 2025, le conseil communautaire a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 présenté par monsieur Denis VALLANCE, vice-président délégué aux finances.

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-178 en date du 21 décembre 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-060 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 22 janvier 2026,

Considérant le report de l'adoption du compte financier unique pour l'année 2025,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 soumis au vote par chapitre et par nature, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement,

Considérant l'article L. 5217-10-6 du CGCT, laissant la possibilité au conseil communautaire de déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, dans ce cas, le président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Considérant que le vote en autorisation d'engagement (AE) et crédit de paiement, est nécessaire pour permettre la bonne gestion des crédits budgétaires dans le cadre des études à mener (compte 617-chapitre 011),

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, est nécessaire pour les projets d'investissement, dont les crédits vont s'étaler sur plusieurs années, compte tenu soit des engagements pris (programme d'aides Habitat), soit de la nature du projet (Plan local d'urbanisme intercommunal, et projet de rénovation de l'EHPAD),

Les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des opérations d'investissements ou de fonctionnement. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Les dépenses seront financées par les subventions, l'emprunt, et l'autofinancement.

Vu la présentation en Commission « Finances » réunie le 29 janvier 2026,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Adopte** le budget primitif tel que présenté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 501 568,93 €	9 501 568,93 €
INVESTISSEMENT	4 449 304,48 €	4 449 304,48 €
TOTAL	13 950 873,41 €	13 950 873,41 €



- **Adopte** le budget primitif de l'exercice 2026 arrêté par chapitre selon le détail suivant :

En section de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	32 917,53
011 - Charges à caractère général	3 030 920,40
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 414 100,00
014 - Atténuations de produits	1 091 036,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 184 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	600 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 046 095,00
66 - Charges financières	90 000,00
67 - Charges spécifiques	2 500,00
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	10 000,00
Total général	9 501 568,93

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 211 568,40
013 - Atténuations de charges	25 900,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	816 830,00
73 - Impôts et taxes	2 176 100,00
731 - Fiscalité locale	2 631 192,00
74 - Dotations et participations	1 588 351,00
75 - Autres produits de gestion courante	808 710,00
75 - Autres produits de gestion courante	32 917,53
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	10 000,00
Total général	9 501 568,93



En section d'investissement :

DEPENSES INVESTISSEMENT	RAR 2025	Nouvelles propositions	BP 2026
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		200 000,00	200 000,00
041 - Opérations patrimoniales		-	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves (1068)		711 646,65	711 646,65
16 - Emprunts et dettes assimilées		363 000,00	363 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	11 772,00	917 415,00	929 187,00
204 - Subventions d'équipement versées		162 000,00	162 000,00
21 - Immobilisations corporelles	22 888,27	1 343 032,83	1 365 921,10
23 - Immobilisations en cours	63 209,73	637 340,00	700 549,73
26 - Participations et créances rattachées à des participations		17 000,00	17 000,00
Total général	97 870,00	4 351 434,48	4 449 304,48

RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR 2025	Nouvelles propositions	BP 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		69 422,83	69 422,83
021 - Virement de la section de fonctionnement		1 184 000,00	1 184 000,00
024 - Produits des cessions d'immobilisations		77 190,00	77 190,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		600 000,00	600 000,00
041 - Opérations patrimoniales		-	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves		325 000,00	325 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves (1068)		711 646,65	711 646,65
13 - Subventions d'investissement	190 590,00	281 881,00	472 471,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		777 000,00	777 000,00
27 - Autres immobilisations financières		500,00	500,00
4582182 - ETUDES AVP PRO COMMUNES NON ASSAINIES -ASSAINISSEMENT		232 074,00	232 074,00
Total général	190 590,00	4 258 714,48	4 449 304,48



- **PRECISE** que les résultats de l'exercice 2025 sont repris à titre prévisionnel et qu'ils pourront être modifiés dans le cadre d'une décision modificative (ou d'un budget supplémentaire) ultérieurement,
- **N'autorise pas** monsieur le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans le cadre de la fongibilité des crédits, par conséquent le taux de fongibilité est porté à 0%.
- **Révisé** l'autorisation d'engagement AE01-ETUDES, et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de plusieurs études, selon l'annexe ci-jointe.
- **Révisé** les autorisations de programme (AP) et la répartition des crédits de paiement de la section d'investissement, selon l'annexe ci-jointe.

Le secrétaire de séance
Patrick AUBRY

Le Président,
Philippe PARMENTIER



ANNEXE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT : AE01-ETUDES

DEPENSES - CHAPITRE 011	AP INITIALE 2025	AE révisée 2026	réalisé 2025	CP2026	CP2027	Montant de la révision	Libellé des opérations
617-Etudes et recherches	50 000,00	-	-	-	-	- 50 000,00	Supprimé SDIE_ Schéma directeur immobilier énergétique
617-Etudes et recherches	12 000,00	4 000,00	-	2 000,00	2 000,00	- 8 000,00	LOCATIF-Diagnostics immobilier
617-Etudes et recherches	360 000,00	387 180,15	14 080,15	110 000,00	263 100,00	27 180,15	OPAH-5 - Suivi-animation OPAH
617-Etudes et recherches	25 000,00	45 585,00	-	45 585,00	-	20 585,00	PCSES - Etude de faisabilité accompagnement projet lieu multiculturel
617-Etudes et recherches	7 500,00	3 920,36	920,36	1 500,00	1 500,00	- 3 579,64	BAIGNADE BLF - Analyse eau laboratoire
617-Etudes et recherches	25 000,00	15 540,00	3 360,00	12 180,00	-	- 9 460,00	RESEAU CHALEUR - Etude de faisabilité du réseau de chaleur
617-Etudes et recherches	40 000,00	40 000,00	-	20 000,00	20 000,00	-	GARE BARISEY-Etude faisabilité
617-Etudes et recherches	-	50 000,00	-	50 000,00	-	50 000,00	Ajouté - OPAH-RU Blénod les Toul
6228-Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	37 500,00	32 324,15	9 824,15	10 000,00	12 500,00	- 5 175,85	PACTE TERR - Pacte territorial
	557 000,00	578 549,66	28 184,66	251 265,00	299 100,00	21 549,66	



AUTORISATIONS DE PROGRAMME

AP01 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

DEPENSES AP01-PLUI c/202-510-DDAT-PLUI- opération 162	AP INITIALE 2025	AP révisée 2026	BP2025	réalisé 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant de la révision
Etude ZH dans la procédure de révision	150 000,00	150 000,00	50 000,00	-	40 000,00	60 000,00	50 000,00	-
Etude TVB dans la procédure de révision	105 000,00	105 000,00	35 000,00	-	25 000,00	45 000,00	35 000,00	-
Révision du PLUi-H	249 900,00	249 900,00	83 300,00	-	73 300,00	93 300,00	83 300,00	-
Déclaration de projet + modification éventuelle et reste à réaliser 2024 (avec enquête publique)	85 000,00	81 872,71	50 000,00	14 872,71	32 000,00	25 000,00	10 000,00	- 3 127,29
TOTAL	589 900,00	586 772,71	218 300,00	14 872,71	170 300,00	223 300,00	178 300,00	- 3 127,29

AP02 : HABITAT

DEPENSES AP02-HABITAT c/20422-510-DDAT-HABITAT opération 153	AP INITIALE 2025	AE révisée 2026	BP 2025	réalisé 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant de la révision 2026
Aides habitat - logements énergivores (fond commun Régional)	103 500,00 €	44 450,00	34 500,00	450,00	22 000,00	22 000,00	-	-59 050,00 €
Aides habitat	71 400,00 €	138 827,40	23 800,00	38 727,40	40 000,00	23 800,00	36 300,00	67 427,40 €
TOTAL	174 900,00	183 277,40	58 300,00	39 177,40	62 000,00	45 800,00	36 300,00	8 377,40



AP03 : EHPAD

DEPENSES AP03-EHPAD opération 187	AP INITIALE 2025	AE révisée 2026	BP 2025	Réalisé 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Montant de la révision
2031 - Etudes	150 000,00	467 010,00	150 000,00	-	131 400,00	226 440,00	81 246,00	27 924,00	317 010,00
2033 - Frais d'insertion	-	358,85	-	358,85					358,85
2318 - Autres immobilisations corporelles (en cours)	849 965,00	3 947 100,00	163 365,00		-	2 592 000,00	1 170 600,00	184 500,00	3 097 135,00
TOTAL	999 965,00	4 414 468,85	313 365,00	358,85	131 400,00	2 818 440,00	1 251 846,00	212 424,00	3 414 503,85

